

DESCRIPTIF DE FONCTION DE L'AUXILIAIRE D'ACCOMPAGNEMENT

MISSION DU POSTE

- L'Auxiliaire d'accompagnement est un(e) stagiaire qui fait partie des Secteurs SOINS-HOTELLERIE-RESTAURATION-ANIMATION dirigés par l'Infirmière-chef(fe), le/la Responsable Hôtelier(e)-Intendance, Technique et Sécurité, le/la Chef(fe) de cuisine et Restauration et le Responsable d'animation.

L'Auxiliaire d'accompagnement aide les résidents pour leur repas, les accompagne dans leurs déplacements et assiste les animateurs dans leurs activités.

L'Auxiliaire d'accompagnement se conforme aux règles strictes du Service d'Hygiène.

L'Auxiliaire d'accompagnement adopte et applique les principes de la Charte d'éthique de la FEGEMS.

1. POSITION HIERARCHIQUE

L'Auxiliaire d'accompagnement dépend directement de :

- L'Infirmière-chef(fe) (coordinatrice du programme)
- Responsable Hôtelier(e)-Intendance, Technique et Sécurité
- Le/la Chef(fe) de cuisine et Restauration
- Le Responsable d'animation

2. EXIGENCES DU POSTE

4.1 Compétences et aptitudes :

- Empathie, écoute, douceur et attitude respectueuse
- Capacité de communication (avec la hiérarchie, l'équipe et le Résident),
- Faculté d'adaptation
- Intérêt pour le travail en équipe
- Autonomie dans les limites de sa fonction et de sa formation
- Flexibilité, respect pour le Résident
- Bonnes connaissances de la langue française (parlé, écrit), autres langues serait un atout

3. TACHES ET RESPONSABILITES

a. Aspect relationnel et respect de la sphère privée du Résidant

L'Auxiliaire d'accompagnement :

- Se présente auprès du Résidant et l'avertit en tout temps de ce qu'il va faire,
- Respecte la sphère privée du Résidant et considère sa chambre comme son domicile privé
- Entretient des relations courtoises avec les Résidants et leurs familles

b. Assistance dans les actes de la vie quotidienne

L'Auxiliaire d'accompagnement :

- Aide le Résidant à s'installer et assure son confort
- Accompagne le Résidant dans ses déplacements si celui-ci le demande ou selon les besoins
- Aide le Résidant à se mobiliser et à s'orienter
- peut accompagner le Résidant à des consultations ou des sorties à l'extérieur

c. Aide aux soins

L'Auxiliaire d'accompagnement :

- Assure pour les Résidants qui en ont besoin le lavage des mains après les repas
- Applique les soins délégués et les consignes reçues par l'infirmier(es) et se conforme aux programmes et décisions de soins
- Observe et transmet les observations à l'infirmière ou à l'aide-soignante de son unité

d. Service de table

L'Auxiliaire d'accompagnement :

- Prépare les tables en vue du service des petits déjeuners. Les tables doivent être belles, bien mises et fonctionnelles pour les Résidants
- Est garant du confort des Résidants durant toute la durée des repas
- S'assure que la tisanerie soit un lieu rangé et agréable

e. Alimentation et hydratation

L'Auxiliaire d'accompagnement :

- Collabore avec le service « Restaurant » à la bonne marche du service des repas
- Aide et installe les Résidants à leur place à table

- Informe le Résidant sur les repas proposés et veille à ce qu'il puisse manger de manière aussi autonome que possible (manger – mains, rebords d'assiette, services adaptés, verres adaptés)
- Aide à manger ou supervise le repas et la prise des médicaments (s'il en a été autorisé)
- Veille à la bonne hydratation des Résidants en le stimulant à boire
- Aide à la prise du goûter et des collations (s'il en a été autorisé)
- Transmet à l'infirmière toutes demandes et observations concernant l'alimentation des Résidants, leurs goûts, leur appétit, et signale les retours de repas non terminés

f. Animation

L'Auxiliaire d'accompagnement :

- Encourage les Résidants à participer aux activités proposées
- Aide à la préparation des salles d'animation
- Distribue le courrier
- Accompagne les Résidants aux activités

g. Collaboration et coordination au sein des secteurs

L'Auxiliaire d'accompagnement :

- Respecte les principes de planification des horaires de travail, de congés et de vacances en vigueur dans l'établissement
- Participe activement aux différentes formations proposées et se conforme aux directives
- Participe au travail d'équipe interdisciplinaire

h. Observation, surveillance, transmissions, communication

L'Auxiliaire d'accompagnement :

- Observe et signale à l'infirmière tout incident, accident
- Participe à la surveillance des Résidants pour leur éviter toute source de danger
- Remplit les bilans hydriques
- Prend les consignes auprès de l'infirmière tous les matins
- Est soumis au secret médical

i. Entretien de l'équipement, du matériel et des locaux

L'Auxiliaire d'accompagnement :

- Participe à la réfection des lits (qui se font à deux)
- Descend le linge sale à la buanderie
- Signale tout dysfonctionnement au secteur technique

- Respecte les principes d'hygiène et applique les précautions standards (lavage et désinfection des mains)
- Respecte, prend soin et nettoient le matériel en général
- Assure le nettoyage régulier et le bon fonctionnement des tisaneries
- Nettoie les armoires de rangement dans les tisaneries
- Nettoie et remet en ordre les locaux utilisés
- Aide à l'entretien des chambres et à la désinfection des lits

j. Polyvalence

- En cas d'absence d'une collègue, le(a) responsable d'unité ou l'infirmière se réserve le droit d'affecter l'Auxiliaire d'accompagnement là où une personne manque afin de palier à tout problème lié au bon fonctionnement de l'établissement

k. Information

L'Auxiliaire d'accompagnement :

- S'annonce à l'infirmière, lors de la prise de service pour recevoir les informations nécessaires à l'organisation de son travail
- A la fin de son temps de travail, informe l'Infirmière de son départ et lui transmettent les informations essentielles pour la suite de la prise en charge des Résidents
- En cas d'absence, informe rapidement par téléphone le responsable de son secteur